


Qui fait quoi?

LE/LA **LOCATAIRE** EST RESPONSABLE DE:


 nettoyer ses salissures dans les espaces communs et devant sa porte (paillason)


 respecter l'état de propreté et les consignes d'usage de la buanderie

 trier ses déchets et les déposer dans les containers appropriés
débarrasser soi-même ses objets encombrants (téléphoner au service de la voirie)


 ranger les vélos et les poussettes régulièrement utilisés dans le local prévu à cet effet


 régler ses problèmes de voisinage directement avec les personnes concernées


 respecter les horaires de présence du concierge


 prévenir le concierge, la régie ou, s'il y a urgence, l'entreprise concernée (en cas de problème technique dans l'immeuble)

LE/LA **CONCIERGE** EST RESPONSABLE DE:

 accueillir les locataires lors de leur emménagement et les informer des tâches respectives des locataires et du concierge dans l'immeuble et les espaces communs

 veiller à l'entretien de l'immeuble

 mettre les containers à ordures à disposition des locataires et de la voirie

 assumer un nettoyage régulier de l'ensemble des locaux et des espaces communs

 orienter, si nécessaire, les locataires vers les services adéquats



La régie et la Fondation propriétaire vous remercient de bien vouloir respecter ces consignes dans l'intérêt commun.

En cas de problème, le concierge est habilité à prendre les mesures nécessaires.

Ces recommandations ne remplacent pas le règlement de l'immeuble.

Régie

Adresse



FONDATION COMMUNALE
IMMOBILIERE DE LANCY

Aux locataires de la Fondation Communale Immobilière de Lancy

Contacts utiles

☎ POLICE	117
☎ FEU / CENTRALE D'ALARME	118
☎ AMBULANCE / APPEL D'URGENCE	144
☎ EMPOISONNEMENT	145
☎ AIDE TELEPHONIQUE POUR ENFANTS ET JEUNES	147
☎ DECHETS VOLUMINEUX	022
☎ CONCIERGE	022
☎ REGIE	022

